

Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke

Procès verbal de l'assemblée du conseil d'administration de la régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke tenue le 25 avril 2013 à 13h30 au centre administratif de la Régie, située au 107, chemin Maine Central, à Bury.

Présence :

- M. Jean-Guy Demers, délégué Ville de Sherbrooke
- M. Michel Lamontagne, délégué Ville de Sherbrooke
- M. Serge Forest, délégué Ville de Sherbrooke
- Mme Nicole Robert, déléguée MRC du Haut-Saint-François
- M. Walter Dougherty, délégué MRC du Haut-Saint-François
- M. Robert Roy, délégué MRC du Haut-Saint-François
- M. Jean-Claude Dumas, délégué substitut MRC du Haut-Saint-François

Personnes ressources :

- Mme Odile Goulet, chargée de projets Ville de Sherbrooke
- M. René Allaire, directeur général adjoint Ville de Sherbrooke
- M. Denis Gélinas, directeur du Service des infrastructures urbaines et de l'environnement
- M. Claude Brochu, directeur général de Valoris
- Mme Geneviève Morin, secrétaire de Valoris

1) Ouverture de la séance

Le président M. Serge Forest déclare la séance ouverte.

2) Adoption de l'avis de convocation

L'avis de convocation a été transmis en main propre à chaque délégué.

3) Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2013-04-25-0263

Proposé et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que modifié :

- 1) Ouverture de la séance ;
- 2) Adoption de l'avis de convocation;
- 3) Adoption de l'ordre du jour ;
- 4) Procès-verbaux ;
 - a) Lecture et adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 28 mars 2013;
 - b) Suivi des procès-verbaux ;
- 5) Période de questions;
- 6) Finance ;
 - a) Suivi budgétaire au 31 mars 2013;
 - b) Approbation du règlement no. 11 pour la construction du centre de tri par le MAMROT ;
 - c) Approbation du règlement no. 12 pour l'achat du centre de transfert par le MAMROT ;
 - d) Autorisation de faire un emprunt temporaire jusqu'à 1 600 000 \$ pour l'achat du centre de transfert ;
 - e) Autorisation de faire un emprunt temporaire jusqu'à 2 000 000 \$ pour payer les honoraires professionnels et autres frais en lien avec le centre de tri ;
 - f) Approbation de l'entente de services concernant la pesée des véhicules avec la Régie de récupération de l'Estrie (document remis sur place) ;

- g) Fonds de Soutien Estrie – états financiers 2012 (document joint);
- 7) Opérations;
 - a) Tonnage;
- 8) Ressources humaines ;
 - a) Embauche d'un contremaître – Jean Simard;
 - b) Centre de tri temporaire – personnel ;
- 9) Projets de développement :
 - a) Centre de transfert – engagement à respecter le certificat d'autorisation, la LQE et ses règlements ;
 - b) Lieu d'enfouissement technique – engagement à respecter le certificat d'autorisation, la LQE et ses règlements ;
 - c) Mise en valeur des forêts privées – autorisation de signer au nom de Valoris ;
 - d) Offre de services pour le captage et la destruction des biogaz ;
 - e) Réaménagement de l'entrée principale – suivi ;
- 10) Date de la prochaine réunion ;
 - 23 mai 2013 ;
- 11) Affaires nouvelles ;
- 12) Levée de l'assemblée.

Adopté

4) Procès-verbaux ;

- a) Lecture et adoption du procès verbal du conseil d'administration du 28 mars 2013 ;

Résolution 2013-04-25-0264

Proposé et résolu unanimement d'adopter le procès verbal du conseil d'administration du 28 mars 2013.

Adopté

- b) Suivi des procès-verbaux ;
Aucun suivi

5) Période de questions ;

Aucune personne présente.

6) Finance ;

a) Suivi budgétaire au 31 mars 2013 ;

M. Claude Brochu explique rapidement les revenus et les dépenses qui sont en écart avec les montants budgétés.

b) Approbation du règlement no. 11 pour la construction du centre de tri par le MAMROT ;

La copie de l'approbation du règlement numéro 11 par la direction générale des finances municipales du MAMROT était jointe à la convocation.

c) Approbation du règlement no. 12 pour l'achat du centre de transfert par le MAMROT ;

La copie de l'approbation du règlement numéro 12 par la direction générale des finances municipales du MAMROT était jointe à la convocation.

d) Autorisation de faire un emprunt temporaire jusqu'à 1 600 000\$ pour l'achat du centre de transfert ;

M. Claude Brochu mentionne que le financement permanent du règlement d'emprunt numéro 12 se fera seulement lorsque celui-ci sera terminé pour avoir le montant exact de la dépense. Donc dans l'attente de celui-ci, on procède à un emprunt temporaire sur le règlement d'emprunt pour payer les dépenses encourues.

Résolution 2013-04-25-0265

Proposé et résolu unanimement d'autoriser M. Claude Brochu à procéder à un emprunt temporaire sur le règlement d'emprunt numéro 12 jusqu'à 1 600 000\$ et par le fait même d'autoriser M. Claude Brochu à signer tout document en lien avec l'emprunt.

Adopté

e) Autorisation de faire un emprunt temporaire jusqu'à 2 000 000\$ pour payer les honoraires professionnels et autres frais en lien avec le centre de tri ;

M. Claude Brochu mentionne que le règlement numéro 11 pour la construction d'un centre de tri de matières résiduelles qui est de l'ordre de 31 617 813\$ ira en financement permanent seulement lorsque celui-ci sera terminé pour avoir le montant exact des dépenses. Donc dans l'attente de celui-ci, pour assumer entre autre les coûts des honoraires professionnels, on aura besoin d'un emprunt temporaire de 2 000 000\$ sur le règlement d'emprunt pour payer les dépenses encourues.

Résolution 2013-04-25-0266

Proposé et résolu unanimement d'autoriser M. Claude Brochu à emprunter temporairement sur le règlement d'emprunt numéro 11 jusqu'à 2 000 000\$ et par le fait même d'autoriser M. Claude Brochu à signer tout document en lien avec l'emprunt.

Adopté

f) Approbation de l'entente de services concernant la pesée des véhicules avec la Régie de récupération de l'Estrie (document remis sur place) ;

Mme Odile Goulet explique que l'utilisation de la pesée du centre de transfert de Sherbrooke se fera par 3 partenaires soit : Valoris, Récup Estrie et la Ville de Sherbrooke, donc il y aura trois (3) utilisateurs payeurs. Pour l'instant seulement Valoris et la Ville de Sherbrooke en font l'utilisation et lorsque les travaux pour la nouvelle balance débiteront chez Récup Estrie, eux aussi viendront sur la balance. Lorsque le nouvel aménagement du site de pesée de Récup Estrie sera terminé, tous les utilisateurs iront au site de Récup Estrie. Donc, un budget opération a été effectué pour les 3 situations : Budget opération à Récup Estrie (nouvelle balance), Budget opération à Valoris (avec camions Récup Estrie) et Budget opération à Valoris (sans camions Récup Estrie). L'entente aura une durée de 6 ans et sera renouvelable par période successives de deux (2) ans et la durée maximale sera de dix (10) ans. Un comité de gestion verra à la gestion et l'application de l'entente.

Résolution 2013-04-25-0267

Proposé et résolu unanimement d'accepter l'entente de services concernant la pesée des véhicules avec la Régie de récupération de l'Estrie ainsi qu'autoriser le président M. Serge Forest et le secrétaire-trésorier M. Claude Brochu à signer tout document en lien avec l'entente de service.

Adopté

g) Fonds de Soutien Estrie – états financiers 2012 (document joint) ;

M. Claude Brochu mentionne qu'au transfert des actifs de la MRC à Valoris il y avait un montant de 156 000\$ qui avait été placé dans le Fonds Fier Estrie. Ce montant au 31 décembre 2012 représente la somme de 165 939\$. Le placement se termine dans 4 ans.

7) Opérations ;

a) Tonnage ;

M. Claude Brochu présente le tableau et les graphiques concernant le tonnage. Le tonnage total de janvier à mars est 8142.30 tonnes comparativement à celui de l'an passé qui était de 6778.98 tonnes.

8) Ressources humaines ;

a) Embauche d'un contremaitre – Jean Simard ;

M. Claude Brochu fait part que suite au départ de M. François Laroche un contremaitre a été engagé temporairement, il s'agit de M. Jean Simard. Le concours pour le poste permanent sera affiché dans les prochaines semaines.

b) Centre de tri temporaire – personnel ;

Dès que le certificat d'autorisation du MDDEFP sera reçu, on procèdera à l'ouverture de quelques postes de trieurs. Des démarches ont été faites avec le centre local d'emploi pour avoir un plateau de travail ; il s'agit de personnes sans emploi qui sont réintégrées sur le marché du travail et dont les salaires sont assurés par le centre local d'emploi.

Résolution 2013-04-25-0268

Proposé et résolu unanimement d'autoriser M. Claude Brochu à procéder à l'engagement de trieurs pour le centre de tri temporaire en temps voulu.

Adopté

9) Projets de développement ;

a) Centre de transfert – engagement à respecter le certificat d'autorisation, la LQE et ses règlements ;

Mme Odile Goulet explique que le certificat d'autorisation appartenant à la Régie de la Mauricie doit être transféré à Valoris. Le MDDEFP exige que Valoris s'engage à respecter le contenu du certificat, la loi sur la qualité d'environnement et ses règlements.

Résolution 2013-04-25-0269

Proposé et résolu unanimement que Valoris s'engage auprès du MDDEFP à respecter le certificat d'autorisation, la loi sur la qualité d'environnement et ses règlements pour le centre de transfert.

Adopté

b) Lieu d'enfouissement technique - engagement à respecter le certificat d'autorisation, la LQE et ses règlements ;

Mme Odile Goulet explique que le certificat d'autorisation appartenant à la MRC doit être transféré à Valoris. Le MDDEFP exige que Valoris s'engage à respecter le contenu du certificat, la loi sur la qualité d'environnement et ses règlements.

Résolution 2013-04-25-0270

Proposé et résolu unanimement que Valoris s'engage auprès du MDDEFP à respecter le certificat d'autorisation, la loi sur la qualité d'environnement et ses règlements du lieu d'enfouissement technique.

Adopté

c) Mise en valeur des forêts privées – autorisation de signer au nom de Valoris ;

M. Claude Brochu explique que Valoris à titre de propriétaire d'une forêt privée doit avoir un représentant officiel qui peut signer les documents en son nom.

Résolution 2013-04-25-0271

Proposé et résolu unanimement d'autoriser M. Claude Brochu à signer pour et au nom de Valoris dans le cadre de la mise en valeur des forêts privées telle que définie par les articles 117.1 à 124 de *la Loi sur les forêts* (L.R.Q., chapitre F-4.1)

Adopté

d) Offre de services pour le captage et la destruction des biogaz ;

Comme le tonnage de matières résiduelles envoyé dans le lieu d'enfouissement technique (LET) dépassera 50 000 tonnes en 2013, Valoris est soumis à de nouvelles normes concernant la gestion des biogaz. Valoris doit avoir un système de captage des biogaz comportant un dispositif mécanique d'aspiration (pompage) ainsi qu'un système de destruction thermique (torchère). Par ailleurs, avant de procéder à la réalisation de ces travaux, une demande de modification de notre certificat d'autorisation doit être faite au MDDEFP. Les Consultants Enviroconseil ont fait parvenir une offre de service à ce sujet comprenant cinq (5) activités pour la somme de 18 540\$ avant les taxes.

Résolution 2013-04-25-0272

Proposé et résolu unanimement d'accepter l'offre de service professionnel de la firme Consultants Enviroconseil pour la mise en place d'un système de captage et de destruction du biogaz et la demande de modification du certificat d'autorisation pour la somme de 18 540\$ avant taxes. D'autoriser M. Claude Brochu ou Mme Odile Goulet à présenter la demande de modification du certificat d'autorisation à ce sujet au MDDEFP et que M. Claude Brochu soit autorisé à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Adopté

e) Réaménagement de l'entrée principale - suivi ;

AVIS DE MOTION est donné par M. Jean-Claude Dumas à l'effet qu'il sera adopté lors d'une prochaine assemblée le règlement d'emprunt numéro 13 pour l'asphaltage de l'entrée et la plantation de petits arbres.

10) Date de la prochaine réunion ;

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 23 mai 2013 à 13h30.

11) Affaires nouvelles ;

Aucun dossier.

12) Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 14h40.

M. Serge Forest, président

M. Claude Brochu, secrétaire-trésorier